



SSIAP 2 • Module complémentaire

Chef d'équipe de sécurité incendie • Sapeurs-pompiers
et équivalences

1 OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Connaître les bases de prévention et de lutte contre l'incendie dans un ERP et un IGH
- Être capable de réagir efficacement face à un accident ou un début d'incendie et faire un retour d'information sur un événement, un incident ou un accident
- Être capable de porter assistance à personne

2 PUBLIC ET PRÉREQUIS

PUBLIC VISÉ

- Sous-officiers des sapeurs-pompiers volontaires ou professionnels, pompiers militaires de l'armée de terre ou de l'air, marins-pompiers de la marine nationale

PRÉREQUIS

- Être titulaire de l'unité de valeur PRV1 ou API, ou du certificat de prévention délivré par le ministère de l'Intérieur
- Être titulaire du PSC1 de moins de 2 ans ou du SST à jour de formation continue
- Disposer d'un certificat médical selon l'arrêté du 2 mai 2005 modifié

3 APTITUDES ET COMPÉTENCES VISÉES

- Manager les équipes de sécurité et diriger le poste de sécurité lors des sinistres

4 MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

THÉORIE

- Exposés et débats avec support audiovisuel

PRATIQUE

- Travaux pratiques et mises en situation

5 ÉVALUATION ET VALIDATION

- Présence à l'ensemble des séquences programmées au module complémentaire
- Diplôme SSIAP 2 par équivalence

DURÉE ET EFFECTIF

MODULE COMPLÉMENTAIRE

28 h 4 jours

De 4 à 12 stagiaires

Diplôme SSIAP 2 par équivalence

INFORMATIONS PRATIQUES



DÉLAI D'ACCÈS

1 à 4 semaines selon les places disponibles



DATES

Disponibles sur le site internet ou sur demande



VALIDATION

Diplôme SSIAP 2 par équivalence, sous réserve de présence à l'ensemble des séquences



LIEU (FORMATION EN INTER)

11/15 avenue de la Résistance

93100 Montreuil (métro Croix de Chavaux)



INTRA ENTREPRISE

Sur votre site, Paris, IDF et province sur demande



Locaux accessibles aux personnes en situation de handicap. Adaptation sur demande.

FINANCEMENT ET INTRA

Nous consulter

01 48 58 54 38

contact@fcs-formation.fr





§ AUTORISATION D'EXERCICE ET TEXTES DE RÉFÉRENCE

Formation conforme aux dispositions de l'**arrêté du 2 mai 2005 modifié** relatif aux missions, à l'emploi et à la qualification du personnel permanent des services de sécurité incendie des ERP et des IGH : « La surveillance des établissements doit être assurée en présence du public (...) le personnel attaché à la sécurité dans l'établissement doit être titulaire de la qualification attachée à son emploi » (articles MS 45, 46 et 48 du règlement de sécurité).

Centre d'examen agréé par la BSPP, agrément n°093-0042.

6 MOYENS PÉDAGOGIQUES

- **Vidéoprojecteur et écran tactile interactif** : séquences vidéo relatives à la sécurité incendie, supports de cours individualisés remis aux apprenants
- **Désenfumage et compartimentage** : volets de désenfumage équipés de leur système de déclenchement, clapets coupe-feu équipés, porte coupe-feu avec bâti
- **Éclairage de sécurité** : blocs d'éclairage de sécurité permanents et non permanents
- **Moyens de secours** : SSI, divers détecteurs d'incendie, déclencheurs manuels, extincteurs (eau, poudre, CO₂), RIA, têtes d'extinction automatique à eau (non fixées)
- **Simulation** : têtes d'extinction installées sur canalisation non alimentée, émetteurs-récepteurs, manomètre enregistreur des événements
- **Modèles d'imprimés** : registre de sécurité, permis de feu, autorisation d'ouverture, consignations diverses, registre de prise en compte des événements (heure, motif, localisation, traitement)

7 PROGRAMME

MANIPULATION DES SYSTÈMES DE SÉCURITÉ INCENDIE

8 h

Système de détection incendie

- 1 Tableau de signalisation : composition, zones, boucles, niveaux d'accès, sources d'alimentation ; acquittement, réarmement, mise hors service

4 h

Le système de mise en sécurité incendie

- 2 Unité de signalisation, UGA, UGCIS, UCMC, dispositifs actionnés de sécurité ; interpréter les voyants, utiliser une UCMC, réarmer des DAS

4 h

HYGIÈNE ET SÉCURITÉ DU TRAVAIL EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ INCENDIE

4 h

Réglementation du Code du travail

- 3 Aménagement des locaux de travail, prévention et protection incendie, accidents du travail (arbre des causes), danger imminent et droit de retrait

4 h

CHEF DU POSTE CENTRAL DE SÉCURITÉ EN SITUATION DE CRISE

16 h

Gestion du poste central de sécurité

- 4 Réception des alarmes, levée de doute, application des consignes, gestion de l'évacuation, alerte et accueil des sapeurs-pompiers ; exercices pratiques en ERP et IGH

10 h

**5****Conseils techniques aux services de secours**

Accès à la voie engins, rappel des ascenseurs, compte rendu des évènements, fourniture des plans, clés et moyens de communication

6 h**● Méthode pédagogique**

- Enseignements théoriques
- Pédagogie active centrée sur la pratique

Total : 28 h. Séquences et durées conformes à l'annexe VI (chapitre 2) de l'arrêté du 2 mai 2005 modifié.**Nota :** l'emploi en tant que chef d'équipe de sécurité incendie est subordonné au maintien à niveau des compétences de secouriste et à l'obtention de la qualification H0B0 (habilitation électrique du personnel non électricien). Le recyclage triennal du diplôme SSIAP 2 est obligatoire.**Moyens de financement :** France Travail, OPCO, Transitions Pro, CPF, fonds propres.**RÉFÉRENT PÉDAGOGIQUE****GY****Grégory YOMTOB**

Votre interlocuteur pour toute question sur le déroulé, l'adaptation du programme ou l'organisation de la session

